Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick

2013-2016



Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick 2013-2016



Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick
2013-2016
Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB
E3B 5H1
www.gnb.ca
2013.04
ISBN 978-1-4605-0207-5
Design 9360

Table des matières

Message du m	inistre	3
Introduction		4
Stratégie nº 1 -	Appuyer les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12 ^e année et d'éducation postsecondaire afin de préparer adéquatement les étudiants aux besoins du marché du travail	6
Stratégie nº 2 -	Appuyer l'apprentissage et l'acquisition de compétences	11
Stratégie nº 3 -	Concentrer les efforts sur l'attraction et la rétention des personnes hautement qualifiées	19
Conclusion		22
Résumé des m	esures	25
Pour nous ioin	dre	31

Message du ministre



En mai 2012, Le premier ministre David Alward a publié *Partenaires dans la croissance : Plan d'action de développement économique du Nouveau-Brunswick 2012 2016.* Le plan d'action jette les bases de la croissance économique au Nouveau-Brunswick et définit le rôle du gouvernement dans le soutien et la stimulation d'une économie prospère.

Le gouvernement poursuit ses efforts visant à s'assurer que les Néo-Brunswickois possèdent les compétences nécessaires pour tirer profit des nouveaux débouchés, et à créer un milieu propice aux nouveaux arrivants.

Pour rebâtir le Nouveau-Brunswick et consolider l'économie de la province, nos ressources humaines jouent un rôle essentiel. Nous devons pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente et compétitive à l'échelle mondiale.

Nous proposons une stratégie qui n'est pas que potentielle – une stratégie qui naît d'un sentiment de responsabilité partagé par le gouvernement, les industries, les entreprises, les éducateurs, les travailleurs et les membres éventuels de la population active. Notre démarche est simple et pragmatique. Elle repose sur les principes de base d'un partenariat entre les divers ministères et organismes gouvernementaux, et d'un partenariat entre le gouvernement, les collectivités et l'industrie. Nous devons faire en sorte d'aligner les composantes économiques, par l'entremise d'actions réalisables et mesurables, de manière à développer les compétences de notre main-d'œuvre.

Le présent document propose une solution optimiste aux stratégies adoptées autrefois, mais nous devons nous garder d'un excès de confiance. Nous devons comprendre la nécessité de tenir compte de plus d'une seule composante économique pour avoir l'impact collectif souhaité, et élaborer une stratégie en conséquence. Il est aussi nécessaire d'adopter un discours positif en matière de développement économique qui s'appuiera sur lui-même et ne tardera pas à se développer.

La stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick 2013-2016 illustre les priorités des intervenants, mise sur les programmes existants et mise sur les initiatives qui permettront de satisfaire aux besoins de main-d'œuvre non seulement d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail,

Danny Soucy

Introduction

À mesure que le Canada et le reste du monde continuent de se relever du ralentissement, il devient clair que la croissance proviendra non pas de l'extérieur, mais de l'ingéniosité et de l'innovation de notre population et de nos entreprises du Nouveau-Brunswick (Discours du trône du Nouveau-Brunswick, novembre 2012).

Le Nouveau-Brunswick a une longue histoire d'innovation et de leadership à l'échelle nationale et internationale, et il en est fier. Nos multinationales sont florissantes et nos petites et moyennes entreprises, prospères.

Le Nouveau-Brunswick relève toutefois des défis pour lesquels il n'y a pas de solution rapide, notamment, une population dont l'âge moyen est plus élevé que dans les autres provinces, le recul de la tranche d'âge des jeunes, la baisse du taux de naissance et un taux d'alphabétisation chez les adultes qui limite les perspectives d'emploi de certains d'entre eux. Nous devons faire en sorte que nos industries puissent continuer à compter sur une main-d'œuvre compétente, et qu'elles soient prêtes à faire face à la montée de la concurrence sur le marché mondial et à adopter les nouvelles technologies.

Pour relever ces défis, le Nouveau-Brunswick a besoin de créer des partenariats solides non seulement avec le gouvernement, mais aussi avec les collectivités, les industries, les entreprises, les éducateurs et les travailleurs de manière à disposer du capital humain qui lui permettra de répondre aux exigences du marché du travail. Cette stratégie tient compte des efforts de collaboration en cours avec nos voisins de l'Atlantique et les appuie.

Notre succès économique dépend d'une main-d'œuvre solide, réceptive et instruite, puisque la plupart des emplois aujourd'hui exigent d'avoir fait des études postsecondaires. Les industries, qu'elles soient grandes ou petites, de même que tous les travailleurs, doivent reprendre confiance dans les divers secteurs économiques de notre province.

Planifier en fonction des besoins d'aujourd'hui et de demain est au cœur de la *Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-œuvre du Nouveau-Brunswick*. Nous devons maximiser les ensembles de compétences et assurer la pleine participation au marché du travail de tous ceux qui peuvent jouer un rôle en core plus grand dans notre développement économique.

Le Nouveau-Brunswick doit continuer à investir dans sa ressource la plus importante : sa population. Dans le cadre de la présente stratégie, le gouvernement met l'accent sur les activités de six secteurs prioritaires figurant dans la stratégie de développement économique de la province intitulée *Partenaires dans la croissance, Plan d'action de développement économique 2012-2016 du Nouveau-Brunswick*. Il s'agit des secteurs suivants : les aliments à valeur ajoutée, le bois à valeur ajoutée, les technologies de l'information et des communications, la fabrication industrielle, les biosciences et l'aérospatiale et la défense.

Les secteurs de l'énergie, des mines, du pétrole et du gaz naturel représentent trois quarts des exportations totales du Nouveau-Brunswick et continueront d'être un moteur important de notre avenir économique. Ces secteurs méritent aussi qu'on s'y attarde compte tenu du caractère hautement spécialisé de leur main-d'œuvre. Un certain nombre de firmes de prospection étudient activement la faisabilité d'accroître, de rouvrir ou de créer de nouvelles activités dans la province. Les sociétés des secteurs pétrolier et gazier cherchent des manières d'acheminer le pétrole dans l'Est canadien pour qu'il y soit traité, d'exporter le gaz naturel vers les marchés européens et d'extraire le gaz de schiste en toute sécurité.

Le présent document traite du rôle du gouvernement, poursuit les objectifs et mise sur les mesures qui figurent dans le programme Partenaires dans la croissance. Il met l'accent sur trois thèmes stratégiques et énonce les mesures prioritaires relatives à chacun :

- Stratégie n° 1 Appuyer les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12° année et d'éducation postsecondaire afin de préparer adéquatement les étudiants aux besoins du marché du travail
- Stratégie n° 2 Appuyer l'apprentissage et l'acquisition de compétences
- Stratégie n° 3 Concentrer les efforts sur l'attraction et la rétention des personnes hautement qualifiées.

Stratégie nº 1

Appuyer les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année et d'éducation postsecondaire afin de préparer adéquatement les étudiants aux besoins du marché du travail

De l'avis des intervenants clés, le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année et les parcours menant aux études postsecondaires sont déterminants.

Le développement de la petite enfance et l'éducation publique jettent les bases d'une culture de participation postsecondaire et d'un lien avec le marché du travail. Afin d'accroître notre compétitivité dans l'économie mondiale, il est essentiel qu'une part plus grande de la population du Nouveau-Brunswick soit davantage scolarisée, car il s'agit d'une condition préalable indispensable pour réussir dans l'économie du XXI^e siècle, fondée sur le savoir.

Notre avenir économique repose sur la confiance en nos salles de classe et en l'existence d'un avenir dans notre province pour nos jeunes.

En 2012, 50 pour cent des personnes de 45 ans et plus du Nouveau-Brunswick détenaient un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires ou un baccalauréat, comparativement à 67 pour cent des personnes âgées de 25 à 44 ans.

Ceci indique une amélioration, mais il y a encore bien du travail à abattre.

Le gouvernement donnera aux élèves des 9°, 10°, 11° et 12° années de l'information sur le marché du travail (IMT) afin qu'ils soient à l'affût des secteurs prioritaires de croissance pouvant mener à un emploi éventuel, et des exigences d'études postsecondaires.

L'IMT aide à prendre des décisions informées en ce qui a trait aux études, à la formation et



au cheminement de carrière. Il est important de connaître les compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière afin de se préparer à faire son entrée sur le marché du travail en temps opportun. Les établissements d'éducation et de formation devraient également consulter l'IMT afin de s'assurer que les compétences et le niveau d'études de leurs diplômés comblent les besoins actuels et à venir du marché du travail.

Mesure n° 1 : En collaboration avec ses partenaires, le gouvernement publiera des renseignements sur le marché du travail qui permettront de mieux cerner les perspectives d'emplois et les possibilités d'études postsecondaires pertinentes au Nouveau-Brunswick.

Mesure n° 2 : Les conseillers en matière d'emploi rendront visite aux élèves des écoles intermédiaires et secondaires afin de leur faire part des prévisions relatives au marché du travail et des compétences nécessaires connexes.

Mesure n° 3 : Le gouvernement présentera des salons de l'emploi dans les établissements postsecondaires et le réseau des écoles publiques.

Mesure n° 4: Le gouvernement cherchera à accroître le nombre de projets pilotes qui ont du succès dans les écoles de la province, comme le programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick, à Saint John. Le programme est piloté par Irving Oil, Jacobs Industrial, le New Brunswick Building and Construction Trades Council, l'école secondaire Simonds High, des programmes préparatoires à l'apprentissage conjointement avec les districts scolaires. Les projets regroupent le secteur industriel, les éducateurs, le gouvernement, les collectivités et les étudiants. Ils permettent aux élèves du secondaire de mieux connaître le secteur professionnel et d'obtenir des unités qu'ils pourront transférer à un programme d'apprentissage.

Mesure n° 5 : Le gouvernement étendra le programme d'orientation préalable à l'apprentissage d'un métier présentement offert dans certaines écoles. Des élèves du



secondaire reçoivent sept semaines de formation théorique sur certains métiers dans un collège communautaire et sept semaines de formation en cours d'emploi. Le projet permettra d'obtenir des unités de cours.

Mesure n° 6: Le gouvernement tiendra, à l'intention des élèves du secondaire, des séances d'information portant sur le soutien financier offert aux étudiants, de manière à ce qu'ils puissent envisager de faire des études postsecondaires peu importe leur situation financière.

Le gouvernement a participé à une étude de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, intitulée *Un avenir à découvrir*, afin de déterminer si les obstacles rattachés à l'éducation postsecondaire peuvent être éliminés par le développement de carrière et des incitatifs financiers. Le rapport final montre qu'il y a des répercussions positives sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires et sur l'inscription au niveau postsecondaire. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de suivre le parcours de 4 400 Néo Brunswickois, de l'éducation postsecondaire au marché du travail. Le résultat de cette étude longitudinale décennale continuera à documenter les politiques et les marches à suivre pour s'assurer que le Nouveau-Brunswick possède la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire pour son économie.

Comme les étudiants qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires se préparent à faire la transition vers le postsecondaire, la planification doit se faire pour assurer la meilleure réussite. Celle-ci devra porter sur les nombreuses facettes de la vie d'un étudiant et de ses divers besoins, y compris de l'information sur les programmes universitaires et collégiaux, les programmes d'apprentissage, la participation à la collectivité et les compétences qui mènent à l'autonomie telles la planification financière, la conscience sociale et les démarches de recherche d'emploi. Ces compétences permettront notamment aux élèves de se fixer des objectifs professionnels et de prendre des décisions éclairées afin de contribuer à l'évolution, à la productivité et à la prospérité de la province.

Mesure n° 7 : Le gouvernement veillera à ce que tous les élèves du secondaire aient un plan de transition à la fin de leurs études avant l'obtention de leur diplôme.

Le gouvernement collaborera avec le secteur de l'éducation de la petite enfance pour renforcer la capacité des membres à administrer des programmes de grande qualité qui profiteront aux jeunes enfants.

Mesure n° 8: Le gouvernement élaborera et mettra en œuvre un programme de deux ans en éducation de la petite enfance comportant des exigences de formation plus élevées à l'intention du personnel, lesquelles seront prévues dans les nouveaux règlements proposés en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance.

Les diplômés qui arrivent sur le marché du travail doivent être prêts à effectuer les tâches pour lesquelles ils ont été formés. Ils doivent pouvoir répondre aux besoins actuels du marché et être prêts à aider nos entreprises et notre secteur public à faire preuve d'innovation.

Le gouvernement continuera de favoriser l'accès aux études postsecondaires et d'appuyer la réussite scolaire.

Mesure n° 9 : Le gouvernement révisera les programmes d'aide financière aux étudiants afin de mieux soutenir les étudiants qui ont besoin d'une telle aide à poursuivre des études postsecondaires.

Nos établissements d'enseignement postsecondaire sont au cœur du développement économique de notre province. Il est important de mieux préparer au monde du travail les diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés en favorisant, dans tous les programmes d'études, l'entreprenariat et l'expérience en industrie, et en augmentant le nombre de stages et de placements coopératifs pour les jeunes.

Mesure n° 10 : En partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement facilitera les possibilités d'apprentissage par l'expérience afin de :

- fournir une expérience en cours d'emploi dans des sociétés du Nouveau-Brunswick avant l'obtention du diplôme;
- rehausser l'employabilité des élèves;
- favoriser la croissance des sociétés du Nouveau-Brunswick;
- créer un guichet unique d'apprentissage basé sur l'expérience dans nos établissements d'éducation postsecondaire;
- faire connaître les attentes des élèves et des employeurs et faire en sorte qu'elles soient réalistes.

En mars 2012, on a procédé au lancement du portail du Nouveau-Brunswick sur les ententes interétablissements de reconnaissance d'unités de cours. Le nouveau portail Web aidera les étudiants, ainsi que les apprentis, à obtenir des équivalences entre les universités et les collèges du Nouveau-Brunswick (http://portal.nbcat.ca).

Le gouvernement continuera d'élargir le portail au Nouveau-Brunswick par le biais de la participation des établissements de la province, et à l'extérieur de celle-ci. Cela permettra d'accélérer la transition au marché du travail et d'inciter d'anciens résidents du Nouveau-Brunswick à y revenir pour poursuivre leurs études

Mesure n° 11 : Élargir et faire la promotion du portail de reconnaissance d'unités de cours au système scolaire public, aux établissements postsecondaires et aux conseils étudiants.

Grâce à la collaboration de nos partenaires du Canada atlantique, nous multiplierons les occasions d'apprentissage et nous nous attaquerons aux défis que pose notre marché du travail régional. Les calendriers de formation, les programmes d'études, les exigences

d'accréditation, les examens et d'autres sujets connexes pourraient figurer parmi les changements et les améliorations à venir.

Mesure n° 12 : Chercher activement à créer un programme d'apprentissage harmonisé dans la région par le biais du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique.

La recherche et l'innovation mènent à l'accroissement de la productivité. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement s'est engagé à effectuer un investissement de 80 millions de dollars dont une partie sera investie dans des initiatives comme un fonds de bourses d'études aux diplômés afin d'augmenter le nombre de personnes talentueuses dans des disciplines clés, à encourager l'embauche de techniciens et d'assistants de recherche, à soutenir les initiatives de coopération et d'incubation précoces dans les établissements postsecondaires favorisant l'interaction des étudiants et leur exposition à une diversité de disciplines, ainsi que des initiatives de mentorat et d'accélération de l'innovation des organisations non gouvernementales.

Il faut que notre main-d'œuvre provinciale soit prête à répondre aux besoins changeants du marché en matière de compétences et à la demande associée aux projets d'immobilisations prévus dans la région.

Mesure n° 13: Grâce à une approche multisectorielle avec le secteur privé et le Conseil de recherche et d'innovation du Nouveau-Brunswick, faire en sorte que les investissements dans la recherche et le développement servent à créer de bons emplois, à augmenter la valeur des exportations et des ventes et à encourager le démarrage d'entreprises de manière à stimuler la croissance des secteurs prioritaires.

Stratégie nº 2

Appuyer l'apprentissage et l'acquisition de compétences

L'alphabétisation, l'acquisition de compétences et le niveau de scolarité de la maind'œuvre jouent un rôle crucial dans la croissance économique et la prospérité du Nouveau-Brunswick.

De l'avis des intervenants clés, la prévisibilité et les projections du marché du travail est la grande priorité. Ils reconnaissent également l'importance de l'apprentissage continu et du soutien du gouvernement à cet égard.

Or, offrir aux Néo-Brunswickois les occasions de formation qui leur permettront de combler les postes actuels et les demandes à venir du marché du travail dans une économie du savoir en évolution représente tout un défi.

Notre rôle en tant que gouvernement est de créer une culture d'apprentissage continu pour tous les citoyens, quel que soit leur âge. Nous devons garantir l'accès aux programmes d'études postsecondaires qui répondent aux besoins de notre province et aux intérêts liés à l'emploi des apprenants.

Le gouvernement ne peut pas y arriver tout seul. L'industrie doit prendre le relais et soutenir les efforts de perfectionnement

des employés. Ainsi, le forum provincial sur l'apprentissage de novembre 2012 a réuni le secteur privé, la collectivité, le milieu universitaire, le gouvernement et d'autres secteurs pour discuter des mesures proposées qui pourraient constituer les assises d'un plan d'apprentissage pour le Nouveau-Brunswick.

Outre le fait que le Nouveau-Brunswick soit à la recherche de travailleurs possédant des niveaux élevés de compétences et qu'il doive composer avec une faible disponibilité de la main-d'œuvre, il doit s'occuper des populations qui sont actuellement sous-représentées.

L'industrie signale des pénuries de main-d'œuvre autant dans les domaines hautement spécialisés, que dans ceux peu spécialisés. Les professions autrefois considérées comme peu spécialisées permettent néanmoins d'acquérir de

l'expérience de travail utile (compétences liées au travail d'équipe, à la vie sociale, aux relations humaines, au service à la clientèle, en littératie), constituent une occasion viable d'entrée sur le marché du travail et peuvent servir de tremplin vers un autre emploi.

Il faut cibler en priorité la prévisibilité du marché du travail. Le gouvernement et Futur N.-B., appuyés par le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick, dirigent une initiative visant à mobiliser la communauté d'affaires et autres parties prenantes afin d'améliorer la qualité et la rapidité de diffusion de l'information sur le marché du travail dans la province. Grâce à la participation des établissements d'enseignement postsecondaire, de l'APECA, du Conseil économique du Nouveau-Brunswick et du Conseil des technologies de l'information du Nouveau-Brunswick, le groupe cherche à optimiser la cueillette de données sur les demandes courantes du marché de l'emploi dans la province et cela, afin d'éclairer les décisions concernant les programmes et les efforts de communication du secteur privé

Mesure n° 14 : Le gouvernement mettra en application l'outil « Wanted Analystics » d'ici l'automne 2013. Cet outil Web regroupe les avis d'emplois vacants affichés sur divers sites afin d'établir les tendances de la demande pour des travailleurs dans divers secteurs industriels et professionnels.

Mesure n° 15: Le gouvernement, de concert avec des chefs de file du secteur privé, mènera une étude sur le marché de l'emploi dans chacun des six secteurs stratégiques, ainsi que ceux de l'énergie, des mines, du pétrole et du gaz naturel, en vue de recenser les professions présentement affectées par les déséquilibres du marché du travail et de prévoir les futurs postes à combler.

Mesure n° 16 : Le gouvernement veillera à s'assurer que l'information sur le marché du travail est présentée et diffusée de manière à en faciliter l'accès et l'usage.

Mesure n° 17: Le gouvernement favorisera l'accès à l'IMT et en fera la promotion dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire, auprès des employeurs, des employés et des personnes qui se cherchent un emploi et misera sur les perspectives d'emploi et les compétences recherchées dans la province.

Le modèle de prestation des services du programme *Compétences essentielles au travail* (CET) est entièrement fonctionnel. Il aide les adultes actifs, ou à la recherche d'un emploi,



qui ont besoin de nouvelles compétences essentielles pour réussir.

En améliorant le soutien aux personnes qui désirent profiter des occasions de formation, un plus grand nombre de personnes devant surmonter des obstacles en matière d'emploi devraient être en mesure de poursuivre leurs études, l'objectif étant d'accroître la population active. Des programmes combinant formation et perspectives d'emploi seront offerts dans toute la province afin de répondre aux besoins particuliers de ces personnes

Mesure n° 18 : Dans le cadre du programme Compétences essentielles au travail, le gouvernement traitera avec un plus grand nombre d'employeurs afin d'adapter la formation sur place des employés et d'améliorer les compétences dont ils ont besoin pour exécuter leurs tâches.

Mesure n° 19 : Le gouvernement continuera d'élargir le programme Compétences essentielles au travail afin de répondre aux besoins des apprenants adultes des Premières nations.

Mesure n° 20 : Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) poursuivra sa collaboration avec le ministère du Développement social afin d'accroître le nombre d'initiatives Compétences essentielles au travail favorisant l'employabilité des clients de l'aide sociale.

En tant que gouvernement, nous ne parviendrons pas à stimuler l'économie tout seuls; nous devons créer des liens solides avec le milieu des affaires. Nous souhaitons renouveler la confiance des gens en notre économie et montrer aux Néo-Brunswickois et au reste du monde que le Nouveau-Brunswick est toujours le meilleur endroit où travailler, s'épanouir et prospérer.

Pour soutenir la création d'emplois à l'intention des nouveaux diplômés des établissements postsecondaires de la province, nous révisons les lignes directrices du programme Accroissement de l'emploi afin de favoriser leur embauche par des entreprises néo-brunswickoises. Les employeurs qui participent à l'Initiative Promesse d'emploi recevront une subvention salariale d'un an (52 semaines), s'ils embauchent une personne qui vient d'obtenir un diplôme d'études postsecondaires pour un poste à temps plein (40 heures par semaine) au salaire minimum de 14 \$ l'heure. Le programme remboursera 70 % du salaire versé par l'employeur, jusqu'à concurrence de 10 \$ l'heure.

Mesure n° 21 : Le gouvernement fera la promotion active de l'Initiative Promesse d'emploi auprès des employeurs, des établissements d'enseignement postsecondaire, des groupes étudiants, des chambres de commerce, etc., notamment dans les bureaux régionaux de l'emploi, les salons de l'emploi et les bibliothèques publiques.

Pour garantir la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée qui répondra adéquatement aux besoins des principaux secteurs du Nouveau-Brunswick, il est nécessaire d'offrir des occasions de formation et d'expérience en milieu de travail pertinentes.

Les services de soutien à l'emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) seront améliorés, particulièrement certains programmes dans certains secteurs, afin d'encourager la participation aux programmes de formation et d'expérience en milieu de travail.

Au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, les programmes s'adressant particulièrement aux groupes sous-représentés favoriseront leur participation aux séances d'information de groupe, offriront des occasions de formation et des possibilités d'emploi, et seront adaptés à leurs besoins particuliers. Il est possible qu'on renforce les mesures de soutien, le cas échéant, afin de pouvoir compter sur la participation de ces groupes aux occasions de formation et de perfectionnement des compétences.

Mesure n° 22 : Mieux faire connaître les programmes et les services offerts aux Néo Brunswickois, notamment, par les moyens suivants :

- Campagne de commercialisation radio, télévision et presse écrite.
- Semaine de l'orientation on tiendra deux semaines de l'orientation en 2013 dans chaque région afin de mettre l'accent sur l'importance de planifier sa carrière, de faire appel aux services offerts dans la région et de profiter des occasions de formation.
- Agents de développement du marché de l'emploi création de cinq postes dans les bureaux des cinq districts de développement économique; de concert avec les employeurs et les intervenants, les agents chercheront des possibilités d'emploi.

Mesure n° 23 : Apporter des changements au programme de formation et de perfectionnement des compétences, notamment :

- Formation dans les secteurs prioritaires réduire les critères d'admissibilité aux programmes de formation liée aux secteurs prioritaires du gouvernement, à savoir, ne pas avoir fréquenté l'école secondaire depuis deux ans plutôt que trois pour augmenter la participation à ces programmes.
- Revoir les niveaux de paiement des frais de subsistance des clients afin de s'assurer qu'ils sont adéquats et qu'ils les aident à réussir les interventions de formation

L'Initiative
Promesse d'emploi
nous permet
d'investir dans nos
gens et de stimuler
l'économie. Nous
investissons dans
nos jeunes en les
aidant à demeurer
au NouveauBrunswick et à
devenir des chefs
de file à leur tour.





- Formation de groupe elle aidera les personnes admissibles à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour décrocher un emploi, des plus élémentaires aux plus spécialisées, par leur participation à des activités de formation en groupe reposant sur un modèle axé sur les projets.
- Amélioration des compétences Fournir une aide en matière de formation aux employeurs, tout en mettant l'accent sur les secteurs prioritaires. Cet aide mènera au développement d'autres compétences, comme des niveaux supérieurs de certification, de nouvelles compétences transférables ou un perfectionnement professionnel des employés actuels.

À l'heure actuelle, on ne tire pas parti du potentiel des Néo-Brunswickois. À l'avenir, tous les efforts seront déployés pour que tous les Néo-Brunswickois – particulièrement les femmes, les gens des Premières nations, les personnes handicapées, les bénéficiaires d'aide sociale, les jeunes et les travailleurs plus âgés – puissent grossir les rangs de la population active et réaliser leur plein potentiel.

Mesure n° 25 : Le gouvernement haussera les bonifications salariales aux employeurs qui embauchent des clients des groupes prioritaires afin d'aider ces derniers à créer un lien avec le marché du travail et à décrocher un emploi.

Mesure n° 26: Le gouvernement s'efforcera de mettre en œuvre un programme « Femmes dans les métiers » ciblant les femmes aptes au travail intéressées à suivre une formation ou à obtenir un emploi dans le domaine des métiers. On cherche à offrir le programme deux fois sur une période de deux ans. Les efforts de sensibilisation prévoient la diffusion d'information sur les « femmes dans les métiers » dans les écoles secondaires.

La participation réelle des communautés des Premières nations est essentielle au développement durable des ressources énergétiques, minières, pétrolières et de gaz naturel de notre province. Ces secteurs, qui ont été mentionnés dans le discours du trône présenté en novembre 2012, sont les priorités clés du développement économique du gouvernement.

Mesure n° 27 : Le gouvernement continuera à mobiliser les communautés autochtones afin d'encourager leur participation au marché de l'emploi du

Nouveau-Brunswick par le biais de partenariats avec le gouvernement, la communauté et l'industrie.

Mesure n° 28 : Le gouvernement créera un poste de coordonnateur autochtone pour faciliter les liens avec les Premières nations et renforcer l'alphabétisation, les compétences essentielles et les services d'apprentissage dans ces communautés

Le gouvernement s'engage à aider les personnes ayant un handicap à faire la transition vers le marché du travail et il a participé activement à l'élaboration du nouveau Plan d'action emploi pour les personnes ayant un handicap, publié en mai 2012, en collaboration avec des intervenants et des employeurs.

Mesure n° 29 : Le gouvernement élabore un plan de mise en œuvre afin d'aider les personnes ayant un handicap à réussir leur transition vers un emploi.

Mesure n° 30: Le ministère du Développement social et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail réviseront et mettront en œuvre conjointement de nouvelles initiatives, le cas échéant, touchant le développement de la carrière et les services des conseillers en matière d'emploi pour réduire les obstacles systémiques que doivent surmonter les clients de Développement social, et qui empêchent leur transition vers le marché du travail. Par exemple, le gouvernement vient d'adopter des changements qui

ar

portent sur le financement des frais de subsistance et de 75 % des frais de scolarité de tous les clients de Développement social qui suivent une formation.

Il est nécessaire d'adopter une approche systématique afin de s'assurer d'avoir des stratégies et des programmes inclusifs qui répondent aux besoins de tous les membres de la population active et des établissements de perfectionnement et d'enseignement.

Mesure n° 31: Le gouvernement mettra au point une approche coordonnée avec les ministères et d'autres partenaires afin que toutes les parties chargées de faire croître l'économie collaborent et soient au courant des stratégies et des programmes des uns des autres.

L'investissement public dont profite Littératie au Primaire Inc., une fondation sans but lucratif, appuiera les programmes de tutorat bénévole *Elementary Literacy Friends / Communauté-littératie-enfants-francophones*. L'initiative du secteur privé vise à accroître les niveaux de

littératie des élèves des écoles primaires de la province. Les bénévoles aident individuellement les élèves du primaire qui éprouvent des difficultés à lire deux fois par semaine pendant une heure, après les heures de classe, sur dix semaines.

La littératie
est à la base de
l'apprentissage
et les élèves qui
n'ont pas acquis
les compétences
de base en
littératie à la fin
de la deuxième
année pourraient
éprouver des
difficultés dans
d'autres matières.

Mesure n° 32 : Continuer à soutenir les programmes de tutorat bénévole *Elementary Literacy Friends/Communauté-littératie-enfants-francophones.*

L'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) définit la littératie ainsi : « L'aptitude d'une personne à comprendre et à utiliser l'information écrite dans ses activités quotidiennes à la maison, au travail et dans la collectivité afin de parvenir à ses objectifs et d'étendre ses connaissances et ses capacités. »

Des études révèlent que les adultes dont les compétences en littératie sont plus élevées travaillent davantage, sont moins souvent au chômage, ont de meilleurs salaires et ont moins recours à l'assurance-emploi ou à l'assistance sociale. Bien que les jeunes Néo-Brunswickois de 16 à 25 ans aient le plus haut taux de littératie (62,4 %) de la population en âge de travailler (16 à 64 ans), nous devons continuer de veiller à ce que nos jeunes parviennent au moins à un niveau de littératie fonctionnelle.

Les études d'entreprises montrent systématiquement les avantages d'une meilleure littératie au travail : capacité accrue à suivre des formations, relations de travail enrichies, qualité du travail améliorée, rendement supérieur, moins d'erreurs, dossiers de santé et de sécurité améliorés et meilleur maintien en poste des employés. Ces améliorations se traduisent par une productivité accrue et, au bout du compte, la compétitivité économique et le succès.

Mesure n° 33 : Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborera des programmes et des services de littératie et d'acquisition de compétences essentielles ciblant les jeunes de 19 à 25 ans. Notamment, EPFT collaborera avec les ministères de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et du Développement social afin que l'apprentissage de la littératie et l'acquisition de compétences essentielles répondent aux besoins des jeunes. Les programmes et les services seront élaborés en 2013-2014 et mis en œuvre en 2014-2015. Par exemple, en misant sur la relation qu'ont les jeunes avec la technologie, EPFT revoit présentement le programme d'évaluation en éducation générale (GED) afin de leur permettre de faire un apprentissage en ligne de qualité efficace, avec soutien à l'apprentissage virtuel.

Les chercheurs d'emploi ont besoin de connaître les postes offerts dans la province et le type de compétences requises afin de pouvoir suivre une formation ou améliorer leurs

compétences le cas échéant. De plus, le service Alerte-Emploi amélioré informera les prestataires de l'assurance-emploi deux fois par jour des emplois disponibles au Nouveau-Brunswick.

Mesure n° 34: Le gouvernement augmentera l'information sur la province mise à la disposition des gens qui souhaitent y travailler, grâce aux améliorations qu'il apportera au site Web « Travailler au Canada » et à la Banque d'emplois au Nouveau-Brunswick.

Mesure n° 35 : Le gouvernement collaborera avec les employeurs afin de les aider, en premier lieu, à connaître les avantages et les possibilités associés à l'affichage des postes dans la banque d'emplois et, en second lieu, à rédiger les descriptions de travail.

Mesure n° 36 : Le gouvernement présentera un projet pilote, en partenariat avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada, qui permettra aux conseillers en emploi de communiquer directement avec les prestataires d'assurance emploi afin de vérifier s'ils connaissent les programmes de recherche d'emploi et de soutien à cet égard dont ils peuvent profiter.

Stratégie nº 3

Concentrer les efforts sur l'attraction et la rétention des personnes hautement qualifiées

Selon les intervenants, l'immigration, le rapatriement et la rétention sont des éléments de solution pour faire en sorte que la main-d'œuvre.

On répète que le déclin démographique et le vieillissement de la population constituent un problème important auquel est confronté le Nouveau-Brunswick. Ces tendances démographiques, si elles ne sont pas renversées, auront des ramifications profondes sur le bien-être économique, social et culturel de la province.

L'immigration, le rapatriement et la rétention des travailleurs qualifiés sont des facteurs importants, puisqu'ils nous permettront de satisfaire aux exigences futures du marché du travail.

Pour faire face à ces réalités, la province a intensifié la promotion du Nouveau-Brunswick en tant que destination de choix auprès des Canadiens et des immigrants. Cela lui a permis d'accroître le recrutement des nouveaux arrivants provenant du Canada, des États-Unis ou de l'étranger, d'augmenter considérablement le nombre d'immigrants francophones et de mettre l'accent sur la promotion dans les marchés francophones.

Mesure n° 37: Le gouvernement élaborera et mettra en application un modèle pour le recrutement des talents prévoyant la participation des employeurs, des secteurs industriels et des établissements d'enseignement postsecondaire. De plus, le modèle prévoit la collaboration d'immigrants établis qui ont réussi et agiront à titre d'ambassadeurs de la province durant les activités promotionnelles et de recrutement.

Mesure n° 38 : Le gouvernement remodèlera la Stratégie de croissance démographique pour l'exercice financier 2013-2014. La nouvelle stratégie cherchera à étendre les efforts déployés pour favoriser l'immigration, le rapatriement et la rétention, et à reconnaître l'évolution de l'économie, du marché du travail et du contexte réglementaire entourant l'immigration.

Mesure n° 39: Le gouvernement élaborera une stratégie de commercialisation dont les activités de rapatriement cibleront les nouveaux arrivants et les expatriés canadiens qui cherchent à déménager au Nouveau-Brunswick. Les activités recevront l'appui des employeurs et autres intervenants du Nouveau-Brunswick et seront lancées sous la marque « Mon Nouveau-Brunswick », en coopération avec nos partenaires de l'Atlantique qui utiliseront la marque « la côte Est du Canada ».

Mesure n° 40 : Le gouvernement élaborera une stratégie d'immigration francophone d'ici l'automne 2013, laquelle reconnaîtra l'engagement du gouvernement à maintenir la dualité linguistique unique du Nouveau-Brunswick et l'importance de faire des efforts équilibrés en vue d'accroître notre main-d'œuvre.

La province négocie présentement une entente-cadre sur l'immigration avec le gouvernement du Canada. Cette nouvelle entente prévoit la restructuration des programmes des candidats du Nouveau-Brunswick et pour les travailleurs étrangers temporaires, ainsi qu'un document de dispositions générales qui permettra d'établir son étendue. L'entente avec le gouvernement fédéral formera la base d'un nouveau cadre de législation et de réglementation en matière d'immigration.

Mesure n° 41 : En partenariat avec le gouvernement fédéral, élaborer une entente cadre sur l'immigration afin de favoriser l'immigration au Nouveau-Brunswick.

Mesure n° 42 : Élaborer un cadre de législation et de réglementation pour appuyer les activités d'immigration du gouvernement.

Nous avons réalisé des progrès considérables en matière de développement et d'amélioration des services d'établissement et du renforcement des capacités. Plusieurs nouvelles agences d'établissement ont vu le jour pour mieux servir les nouveaux arrivants francophones et les immigrants dans les régions rurales et du nord de la province. De nouveaux programmes d'établissement permettront de répondre aux besoins uniques des entrepreneurs immigrants et des travailleurs qualifiés et les programmes d'établissement ont été entièrement étendus aux organismes d'aide aux immigrants afin d'accroître leurs connaissances linguistiques et leur employabilité.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du **Nouveau-Brunswick** a investi environ 8 millions de dollars pour renforcer l'infrastructure d'installation dans certaines zones stratégiques de la province. Le gouvernement gère également un fonds fédéral de 10 millions de dollars sur cinq ans destiné à faire la promotion de la province auprès des immigrants francophones, ainsi qu'à créer et à augmenter les services d'aide à l'établissement et les programmes d'intégration des nouveaux arrivants francophones.

Mesure n° 43 : Le gouvernement coordonnera les efforts de recrutement international et ciblera les marchés où, selon les évaluations internes, nous avons les meilleurs taux de rétention.

Comme bien des pays, le Nouveau-Brunswick reconnaît l'importance des étudiants internationaux dans son économie et son système d'éducation et qu'ils constituent une source de nouveaux immigrants. En 2010, l'apport des étudiants internationaux à l'économie de la province se chiffrait à plus de 93,5 millions de dollars et leur présence a entraîné la création de plus de 1 000 emplois dans l'ensemble du secteur des services éducatifs.

Le Nouveau-Brunswick a adopté plusieurs initiatives au cours des dernières années visant à recruter et à retenir des étudiants internationaux très qualifiés dans des programmes d'études secondaires, collégiales et universitaires qui sont basés sur les exigences de l'industrie et les secteurs prioritaires.

Mesure n° 44 : Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coopérera avec les établissements d'enseignement postsecondaire de la province à l'organisation et à la coordination de voyages de recrutement international à compter de 2013.

Les initiatives susmentionnées devraient permettre au gouvernement d'augmenter le taux de rétention des immigrants.

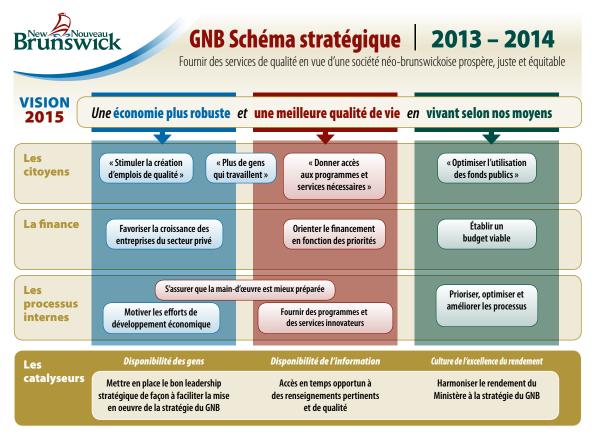


Conclusion

La vision du gouvernement d'une économie plus forte et d'une qualité de vie améliorée, tout en vivant selon ses moyens, est illustrée dans le schéma stratégique du gouvernement figurant ci-dessous. Pour qu'elle se réalise, il faut que tous les Néo-Brunswickois et nouveaux arrivants en âge de travailler aient des perspectives d'emploi et les compétences voulues pour répondre aux besoins du marché du travail dans la province.

La mise en œuvre de la stratégie de perfectionnement des compétences de la maind'œuvre du Nouveau-Brunswick est la responsabilité mutuelle du gouvernement, des industries, des entreprises, des éducateurs, des travailleurs et des membres potentiels de la population active. Elle nécessite des stratégies sectorielles avisées et ciblées et l'engagement sans réserve des industries (et des partenariats).

La stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre 2013-2016 du Nouveau-Brunswick est conforme à la vision du gouvernement et vise particulièrement les objectifs « plus de personnes occupant un emploi » et « améliorer l'état de préparation de la main-d'œuvre ». Elle favorise la création d'emplois de qualité, la croissance des entreprises du secteur privé et les efforts de développement économique.



VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE DU N.-B.: COMPÉTENCE - IMPARTIALITÉ - INTÉGRITÉ - RESPECT - SERVICE

Comme on peut lire dans le programme Partenaires dans la croissance, le gouvernement a mis en place des index ou mesures clés qui permettront aux Néo-Brunswickois de suivre les progrès économiques accomplis et de savoir dans quels domaines ils le sont. Les mesures énoncées dans la présente stratégie contribueront au succès de la province et aux progrès accomplis par les Néo-Brunswickois au cours des prochaines années.

Mesures de la réussite

Population en âge de travailler

- Indique que plus de personnes en âge de travailler contribuent à la croissance économique.
- Mesure la croissance de l'assiette fiscale.
- Ce taux au Nouveau-Brunswick a diminué au cours de chacun des trois derniers exercices financiers et il devrait diminuer en 2012-2013.
- Cet objectif vise l'augmentation de la population en âge de travailler.

Base (2011)	Objectif pour 2015
1,872 personne active/personne à charge	1,7484 personne active/ personne à charge

Indicateurs stratégiques

Les données des principaux indicateurs économiques sont publiées chaque année, mais celles des indicateurs stratégiques le sont plus souvent, ce qui permet un suivi trimestriel et, dans certains cas, mensuel des progrès du Nouveau-Brunswick. On compte sept indicateurs jugés appropriés pour le suivi de notre réussite économique :

- 1. Rapport entre le nombre d'emplois à temps plein par rapport aux emplois à temps partiel;
- 2. Rapport entre les emplois bien rémunérés et les emplois mal rémunérés;

- 3. Emploi dans le secteur privé;
- 4. Croissance du produit intérieur brut dans les secteurs prioritaires;
- 5. Retour sur l'investissement des contribuables;
- 6. Proportion de la population ayant une éducation de niveau postsecondaire;
- 7. Alphabétisation: lecture en 7^e année (anglais) et lecture en 8^e année (français)

Objectifs	Indicateur
Stimuler la création d'emplois de qualité	Index de la qualité de l'emploi (combinaison pondérée des emplois à temps plein et à temps partiel, peu rémunérés et bien rémunérés, et de l'emploi des travailleurs autonomes)
Plus de personnes occupant un emploi	Emploi dans le secteur privé
Stimuler les efforts	Investissement et Commerce
de développement économique	Retour sur l'investissement des contribuables
Améliorer l'état de	Proportion de la population (25-64) ayant une éducation postsecondaire (EPS)
préparation de la main d'œuvre	Évaluation de l'alphabétisation au sein de la province : $7^{\rm e}$ année (A) / $8^{\rm e}$ année (F)

Pour terminer, le gouvernement déposera un rapport d'étape annuel pour chacune des trois années couvertes par la présente stratégie en précisant la mise en œuvre graduelle des 44 mesures.

Résumé des mesures

Stratégie n° 1 : Appuyer les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année et d'éducation postsecondaire afin de préparer adéquatement les étudiants aux besoins du marché du travail

Mesure n° 1 : En collaboration avec ses partenaires, le gouvernement publiera des renseignements sur le marché du travail qui permettront de mieux cerner les perspectives d'emplois et les possibilités d'études postsecondaires pertinentes dans la province.

Mesure n° 2 : Les conseillers en matière d'emploi rendront visite aux élèves des écoles intermédiaires et secondaires afin de leur faire part des prévisions relatives au marché du travail et des compétences nécessaires connexes.

Mesure n° 3 : Le gouvernement présentera des salons de l'emploi dans les établissements postsecondaires et le réseau des écoles publiques.

Mesure nº 4 : Le gouvernement cherchera à accroître le nombre de projets pilotes qui ont du succès dans les écoles de la province, comme le programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick, à Saint John.

Mesure n° 5 : Le gouvernement étendra le programme d'orientation préalable à l'apprentissage d'un métier présentement offert dans certaines écoles.

Mesure n° 6 : Le gouvernement tiendra, à l'intention des élèves du secondaire, des séances d'information portant sur le soutien financier offert aux étudiants de manière à ce qu'ils puissent envisager de faire des études postsecondaires, peu importe leur situation financière.

Mesure n° 7: Le gouvernement veillera à ce que tous les élèves du secondaire aient un plan de transition à la fin de leurs études, mais avant l'obtention de leur diplôme.

Mesure n° 8: Le gouvernement élaborera et mettra en œuvre un programme de deux ans en éducation de la petite enfance comportant des exigences de formation plus élevées à l'intention du personnel, lesquelles seront prévues dans les nouveaux règlements proposés en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance.

Mesure n° 9 : Le gouvernement révisera les programmes d'aide financière aux étudiants afin de mieux soutenir les étudiants qui ont besoin d'une telle aide à poursuivre des études postsecondaires.

Mesure n° 10 : En partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement facilitera les possibilités d'apprentissage par l'expérience afin de :

- fournir une expérience en cours d'emploi dans des sociétés du Nouveau-Brunswick avant l'obtention du diplôme;
- · rehausser l'employabilité des élèves;
- favoriser la croissance des sociétés du Nouveau-Brunswick;
- créer un guichet unique d'apprentissage basé sur l'expérience dans nos établissements d'éducation postsecondaire;
- faire connaître les attentes des élèves et des employeurs et faire en sorte qu'elles soient réalistes.

Mesure n° 11 : Élargir le portail de reconnaissance d'unités de cours au système scolaire public, aux établissements postsecondaires et aux conseils étudiants.

Mesure n° 12: Chercher activement à créer un programme d'apprentissage harmonisé dans la région par le biais du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique.

Mesure n° 13 : Grâce à une approche multisectorielle avec le secteur privé et le Conseil de recherche et d'innovation du Nouveau-Brunswick, faire en sorte que les investissements dans la recherche et le développement servent à créer de bons emplois, à augmenter la valeur des exportations et des ventes et à encourager le démarrage d'entreprises de manière à stimuler la croissance des secteurs prioritaires.

Stratégie n° 2 : Appuyer l'apprentissage et l'acquisition de compétences

Mesure n° 14 : Le gouvernement mettra en application l'outil « Wanted Analystics » d'ici l'automne 2013.

Mesure n° 15 : Le gouvernement, de concert avec des chefs de file du secteur privé, mènera une étude sur le marché de l'emploi dans chacun des six secteurs stratégiques, ainsi que ceux de l'énergie, des mines, du pétrole et du gaz naturel, en vue de recenser les professions présentement affectées par les déséquilibres du marché du travail et de prévoir les futurs postes à combler.

Mesure n° 16 : Le gouvernement veillera à s'assurer que l'information sur le marché du travail est présentée et diffusée de manière à en faciliter l'accès et l'usage.

Mesure n° 17: Le gouvernement favorisera l'accès à l'IMT dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire, des employeurs, des employés et des personnes qui se cherchent un emploi et misera sur les perspectives d'emploi et les compétences recherchées dans la province.

Mesure n° 18 : Dans le cadre du programme Compétences essentielles au travail, le gouvernement traitera avec un plus grand nombre d'employeurs afin d'adapter la formation sur place des employés et d'améliorer les compétences dont ils ont besoin pour exécuter leurs tâches.

Mesure n° 19 : Le gouvernement continuera d'élargir le programme Compétences essentielles au travail afin de répondre aux besoins des apprenants adultes des Premières nations.

Mesure n° 20 : Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) poursuivra sa collaboration avec le ministère du Développement social afin d'accroître le nombre d'initiatives Compétences essentielles au travail favorisant l'employabilité des clients de l'aide sociale.

Mesure n° 21: Le gouvernement fera la promotion active de l'Initiative Promesse d'emploi auprès des employeurs, des établissements d'enseignement postsecondaire, des groupes étudiants, des chambres de commerce, etc., notamment dans les bureaux régionaux de l'emploi, les salons de l'emploi et les bibliothèques publiques.

Mesure n° 22 : Mieux faire connaître les programmes et les services offerts aux Néo Brunswickois, notamment, par les moyens suivants :

- Campagne de commercialisation radio, télévision et presse écrite;
- Semaine de l'orientation on tiendra deux semaines de l'orientation en 2013 dans chaque région afin de mettre l'accent sur l'importance de planifier sa carrière, de faire appel aux services offerts dans la région et de profiter des occasions de formation;
- Agents de développement du marché de l'emploi création de cinq postes dans les bureaux des cinq districts de développement économique; de concert avec les employeurs et les intervenants, les agents chercheront des possibilités d'emploi.

Mesure n° 23 : Apporter des changements au programme de formation et de perfectionnement des compétences, notamment :

- Formation dans les secteurs prioritaires réduire les critères d'admissibilité aux programmes de formation liée aux secteurs prioritaires du gouvernement, à savoir, ne pas avoir fréquenté l'école secondaire depuis deux ans plutôt que trois pour augmenter la participation à ces programmes;
- Revoir les niveaux de paiement des frais de subsistance des clients afin de s'assurer qu'ils sont adéquats et qu'ils les aident à réussir les interventions de formation.

Mesure n° 24: Lancer de nouveaux programmes d'emploi :

- Formation de groupe elle aidera les personnes admissibles à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour décrocher un emploi, des plus élémentaires aux plus spécialisées, par leur participation à des activités de formation en groupe reposant sur un modèle axé sur les projets.
- Amélioration des compétences Fournir une aide en matière de formation aux employeurs, tout en mettant l'accent sur les secteurs prioritaires. Cet aide mènera au développement d'autres compétences, comme des niveaux supérieurs de certification, de nouvelles compétences transférables ou un perfectionnement professionnel des employés actuels.

Mesure n° 25 : Le gouvernement haussera les bonifications salariales aux employeurs qui embauchent des clients des groupes prioritaires afin d'aider ces derniers à créer un lien avec le marché du travail et à décrocher un emploi.

Mesure n° 26 : Le gouvernement s'efforcera de mettre en œuvre un programme « Femmes dans les métiers » ciblant les femmes aptes au travail intéressées à suivre une formation ou à obtenir un emploi dans le domaine des métiers.

Mesure n° 27 : Le gouvernement continuera à mobiliser les communautés autochtones afin d'encourager leur participation au marché de l'emploi du Nouveau-Brunswick par le biais de partenariats avec le gouvernement, la communauté et l'industrie.

Mesure n° 28 : Le gouvernement créera un poste de coordonnateur autochtone pour faciliter les liens avec les Premières nations et renforcer l'alphabétisation, les compétences essentielles et les services d'apprentissage dans ces communautés.

Mesure n° 29 : Le gouvernement élabore un plan de mise en œuvre afin d'aider les personnes ayant un handicap à réussir leur transition vers un emploi.

Mesure n° 30: Le ministère du Développement social et de l'Éducation postsecondaire et le ministère de la Formation et du Travail réviseront et mettront en œuvre conjointement de nouvelles initiatives, le cas échéant, touchant le développement de la carrière et les services des conseillers en matière d'emploi pour réduire les obstacles systémiques que doivent surmonter les clients de Développement social, et qui empêchent leur transition vers le marché du travail.

Mesure n° 31 : Le gouvernement mettra au point une approche coordonnée avec les ministères et d'autres partenaires afin que toutes les parties chargées de faire croître l'économie collaborent et soient au courant des stratégies et des programmes des uns des autres.

Mesure n° 32 : Continuer à soutenir les programmes de tutorat bénévole Elementary Literacy Friends / Communauté-littératie-enfants-francophones.

Mesure n° 33 : Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaboreront des programmes et des services de littératie et d'acquisition de compétences essentielles ciblant les jeunes de 19 à 25 ans.

Mesure n° 34 : Le gouvernement augmentera l'information sur la province mise à la disposition des gens qui souhaitent y travailler, grâce aux améliorations qu'il apportera au site Web « Travailler au Canada » et à la Banque d'emplois au Nouveau-Brunswick.

Mesure n° 35: Le gouvernement collaborera avec les employeurs afin de les aider, en premier lieu, à connaître les avantages et les possibilités associés à l'affichage des postes dans la banque d'emplois et, en second lieu, à rédiger les descriptions de travail.

Mesure n° 36: Le gouvernement présentera un projet pilote, en partenariat avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada, qui permettra aux conseillers en emploi de communiquer directement avec les prestataires d'assurance emploi afin de vérifier s'ils connaissent les programmes de recherche d'emploi et de soutien à cet égard dont ils peuvent profiter.

Stratégie n° 3 : Concentrer les efforts sur l'attraction et la rétention des personnes hautement qualifiées

Mesure n° 37 : Le gouvernement élaborera et mettra en application un modèle pour le recrutement des talents prévoyant la participation des employeurs, des secteurs industriels et des établissements d'enseignement postsecondaire.

Mesure n° 38 : Le gouvernement remodèlera la Stratégie de croissance démographique pour l'exercice financier 2013-2014.

Mesure n° 39 : Le gouvernement élaborera une stratégie de commercialisation dont les activités de rapatriement cibleront les nouveaux arrivants et les expatriés canadiens qui cherchent à déménager au Nouveau-Brunswick.

Mesure n° 40 : Le gouvernement élaborera une stratégie d'immigration francophone d'ici l'automne 2013, laquelle reconnaîtra l'engagement du gouvernement à maintenir la dualité linguistique unique du Nouveau-Brunswick et l'importance de faire des efforts équilibrés en vue d'accroître notre main-d'œuvre.

Mesure n° 41 : En partenariat avec le gouvernement fédéral, élaborer une entente cadre sur l'immigration afin de favoriser l'immigration au Nouveau-Brunswick.

Mesure n° 42 : Élaborer un cadre de législation et de réglementation pour appuyer les activités d'immigration du gouvernement.

Mesure n° 43 : Le gouvernement coordonnera les efforts de recrutement international et ciblera les marchés où, selon les évaluations internes, nous avons les meilleurs taux de rétention.

Mesure n° 44 : Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coopérera avec les établissements d'enseignement postsecondaire de la province à l'organisation et à la coordination de voyages de recrutement international à compter de 2013.

Pour nous joindre

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Renseignements généraux

(506) 453-2597

Du lun au ven: de 8 h 30 à 16 h 30 Accueil : (506) 453-2597 Du lun au ven: de 8 h 30 à 16 h 30

Télécopieur: (506) 453-3618 Courriel: dpetlinfo@gnb.ca http://www.gnb.ca/postsecondaire

Adresse postale

Complexe Chestnut C. P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1 Canada

Bureaux régionaux de l'emploi et de l'apprentissage continu :

Bathurst

275, rue Main, bureau 300 Bathurst, (N.-B.) E2A 1A9 Téléphone (506) 549-5766 Télécopieur (506) 549-5782

Campbellton

157, rue Water, premier étage, pièce 100 Campbellton, (N.-B.) E3N 3L4 Téléphone (506) 789-2411 Télécopieur (506) 759-6696

Caraquet

20E boul. St-Pierre Ouest, C.P. 5644 Place Bellevue Caraquet, (N.-B.) E1W 1B7 Téléphone (506) 726-2639 Télécopieur (506) 726-2728

Edmundston

121, rue de l'Église, Carrefour Assomption Bureau 308, C.P. 5001 Edmundston, (N.-B.) E3V 3L3 Téléphone (506) 735-2677 Télécopieur (506) 735-2527

Fredericton

300, rue St. Mary's, C.P. 6000 Fredericton, (N.-B.) E3B 5H1 Téléphone (506) 453-2377 Télécopieur (506) 444-5189

Grand-Sault

160, rue Réservoir, bureau 101 Grand-Sault, (N.-B.) E3Z 1G1 Téléphone (506) 475-4025 Télécopieur (506) 473-7574

Miramichi

152, rue Pleasant Miramichi, (N.-B.) E1V 1Y1 Téléphone (506) 627-4000 Télécopieur (506) 624-5482

Moncton

200, rue Champlain Bureau 320, C.P. 5001 Dieppe, (N.-B.) E1A 1P1 Téléphone (506) 869-6944 Télécopieur (506) 869-6608

Neguac

430, rue Principale Neguac, (N.-B.) E9G 1M9 Téléphone (506) 776-3996 Télécopieur (506) 776-3807

Perth-Andover

19, rue Station Street, Perth-Andover, N. B. E7H 4Y2 Téléphone - 273-4559 Télécopieur - 273-2195

Richibucto

25, boul. Cartier, C.P. 5004 Richibucto, (N.-B.) E4W 5R6 Téléphone (506) 523-7602 Télécopieur (506) 523-4633

Sackville

170, rue Main, unité C-1 Sackville, (N.-B.) E4L 4B4 Téléphone (506) 869-6944 Télécopieur (506) 364-4304

Saint John

1, place Agar, C.P. 5001 Saint John, (N.-B.) E2L 4Y9 Téléphone (506) 643-7258 Télécopieur (506) 643-7443

Shediac

342, rue Main, CentreVille Mall, unité 144 Shediac, (N.-B.) E4P 2E7 Téléphone (506) 533-3325 Télécopieur (506) 533-3340

Shippagan

182, boul. J.D. Gauthier Shippagan, (N.-B.) E8S 1P2 Téléphone (506) 726-2639 Télécopieur (506) 336-3036

St. Stephen

73, boul. Milltown Place Ganong, 2ième étage, bureau 202 St. Stephen, (N.-B.) E3L 1G5 Téléphone (506) 466-7627 Télécopieur (506)466-7462

Sussex

707, rue Main Sussex, (N.-B.) E4E 7H7 Téléphone (506) 432-2110 Télécopieur (506) 432-6169

Tracadie-Sheila

3514, rue Principale, 2e étage Tracadie-Sheila, (N.-B.) E1X 1C9 Téléphone (506) 726-2639 Télécopieur (506) 394-3813

Woodstock

111, rue Chapel, unité 201 Woodstock, (N.-B.) E7M 1G6 Téléphone (506) 325-4406 Télécopieur (506) 325-4491